

Note d'information FCO – GDS France – 06 Juillet 2021

Nous vous prions de trouver ci-joint les notes FCO (GDS/partenaires et éleveurs) concernant les mouvements intra-européens suite à la mise à jour de l'instruction technique 2021-480 de la DGAI.

A noter :

- Pour les mouvements vers l'Italie : ajustement du délai post vaccinal à 10 jours (au lieu de 7 jours), possibilité de mouvement pour les animaux de plus de 90 jours via la modalité « désinsectisation+ PCR ». Toutes les dérogations concernent aussi les caprins.
- Plusieurs pays dont la France ont mis en place des dérogations.